

**MAIRIE DE BRAINS**  
**Loire-Atlantique**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
Le Maire de la Commune de BRAINS,

**N° AGP/2026/005**

**OBJET :**

Délégation donnée à  
Mme Michelle JAUNÂTRE  
2<sup>ème</sup> adjointe  
pour signature des documents  
en lien avec les opérations  
funéraires

**VU** l'article L.2122.18 et L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n° 2026-014 fixant le nombre des adjoints,  
**VU** le procès - verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026  
**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriale, Mme Michelle JAUNÂTRE, 2<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour la signature des documents suivants en lien avec les opérations funéraires :

- Autorisation de fermeture de cercueil
- Autorisation de crémation
- Autorisation d'inhumation
- Autorisation de scellement d'urne
- Autorisation de dispersion de cendres
- Autorisation d'exhumation
- Autorisation de changement de cercueil en vue de crémation

**ARTICLE 2**

La signature par Mme Michelle JAUNÂTRE des documents repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

**ARTICLE 3**

Madame le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Brains sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera

- notifié à l'intéressé,
- annexé au registre de la Commune de Brains,

et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique,

Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à BRAINS, le 2 avril 2026

Le Maire, Laure BESLIER

Notifié à l'intéressé,

Le : \_\_\_\_\_

Signature :



Publié le : **02 AVR. 2026**